



HONORAIRE DE GESTION ET LOCATION

A PARTIR DU 01 JANVIER 2022
TARIFS TTC EXPRIMÉS EN EUROS

HONORAIRES DE GESTION

→ 6% HT, sur le montant des encaissements soit 7,2% TTC

Au taux actuel de la TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale (déductibles des revenus fonciers)

LOCATION

Montant par m² hors zone tendue :

- 8€ pour la visite des lieux, la constitution du dossier du preneur, et rédiger le bail
- 3€ pour la réalisation des états des lieux

Montant par m² zone tendue :

- 10€ pour la visite des lieux, la constitution du dossier du preneur, et rédiger le bail
- 3€ pour la réalisation des états des lieux

Montant bail commercial :

- 400€ TTC

Honoraires soumis à la LOI ALUR du 24 Mars 2014 partagé entre bailleur et locataire



HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES

A partir du 1er Avril 2023
TARIFS TTC exprimés en euros

Prix de Vente (TTC)	Honoraires (TTC) Charge Vendeur
De 1€ à 20 000€	4 000,00 €
De 20 001€ à 45 000€	5 000,00 €
De 45 001€ à 75 000€	7 000,00 €
De 75 001€ à 100 000€	9 000,00 €
De 100 001€ à 150 000€	11 000,00 €
De 150 001€ à 200 000€	13 000,00 €
De 200 001€ à 250 000€	14 000,00 €
De 250 001€ à 300 000€	16 000,00 €
De 300 001€ à 350 000€	18 000,00 €
De 350 001€ à 400 000€	19 000,00 €
De 400 001€ à 450 000€	21 000,00 €
De 450 001€ à 500 000€	23 000,00 €
Au delà de 500 001€	5% du prix de vente